



Acte de notoriété

Par MrD

Bonjour,

Mon père est décédé il y a un an aujourd'hui. J'ai été chez tante hier pour un rendez-vous aujourd'hui chez le notaire. On m'a remis un document de plus de 10 pages à lire juste avant le rendez-vous et j'ai été reçu avec ma belle mère.

J'ai posé des questions et ai signé l'acte de notoriété. Mais en rentrant à la maison j'ai ressenti des zones de flou et ai bien pris le temps de relire le document. Certaines choses ne sont pas très claires pour moi. Puis-je me rétracter ? Y a-t-il un délai ? Que dois-je faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Quel est le titre de ce document ?

Prenez un nouveau rendez-vous avec le notaire pour lui poser toutes vos questions.

Par Rambotte

Bonjour.

C'est le document à signer qui a été remis avant pour relecture ?

Un acte de notoriété de 10 pages ?

Normalement, un acte de notoriété a vocation à décrire qui sont les personnes ayant vocation à la succession, soit de par la loi, soit en vertu d'un testament ou d'une donation entre époux.

Elle pourrait décrire l'option choisie par l'épouse dans la donation entre époux. Et vous n'avez pas droit au chapitre dans cette option qui ne relève que du choix de belle-mère.

Quelles sont les choses que vous ne comprenez pas dans le document ?

Par MrD

Je n'étais pas au courant en amont de ce document. 10 pages c'est long à expliquer en chat. Comment faire pour que vous puissiez m'aiguiller ?

Par yapasdequoi

Quel est le titre exact ?

Par LaChaumerande

Bonjour

Un acte de notoriété de 10 pages ?

Cela me paraît long à moi aussi. J'en ai signé 3 en 2020, 2021, 2022, 7 pages ou un peu plus.

MrD incluez-vous des annexes dans ce que vous avez signé ?

Comment faire pour que vous puissiez m'aiguiller ?

Les actes de notoriété sont divisés en parties : EXPOSE, PERSONNE DECEDÉE, Dispositions testamentaires, DEVOLUTION SUCCESSORALE, etc.

Laquelle vous pose problème ?